



Ressources regroupement familial

Par Kamal78

Bonjour

Je suis demandeur algérien de regroupement familial au profit de mon épouse et mon enfant âgé d'un an. Mes revenus mensuel net 1840 (salaire +prime d'activité) et mon loyer 840 représente 46% de mes ressources. Est ce que je risque un refus par rapport à ce qui me reste à vivre dans le calcul de mes ressources ?

Bien cordialement

Par isernon

bonjour,

vous devriez trouver une réponse dans le lien ci-dessous:

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166[/url]

salutations

Par Kamal78

Merci pour la réponse. Je connais bien les sources et aucune ne répond à ma question.

Ma question c'est quand on a remplie la condition des ressources, néanmoins le coût du loyer étant chers l'impact largement au point que le reste pour vivre devient peu ou insuffisant.

Par jodelariege

bonjour

alors il faut trouver un logement moins cher.....

si le reste à vivre est faible et pas suffisant pour accueillir du monde il y a un risque de refus pas une certitude personne ici ne peut vous assurer dans le positif ou le négatif